

Compte rendu de la séance du 30 juin 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Stéphane ARTIGUES

Ordre du jour:

1°) - Election des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'Election des Sénateurs

2°) - Extension Salle des Fêtes - Demande Fonds de Concours Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Délibérations du conseil:

Election des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'Election des Sénateurs (DE 2017 029)

En application des articles L.283 à L.293, et R.131 à R.148 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil Municipal de Poueyferré.

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, a ouvert la séance.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par la Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM SANCHEZ Barnabé – GUINLE Bernard – AUGÉ Valérie – BORDENAVE-LAGAU Anne.

1 – Election des Délégués :

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

a. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
c. Nombre de votes blancs	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c]	14
e. Majorité absolue	8

Nom et Prénom des Candidats

GUINLE Bernard	14 Voix
VIGNAU Jean-Luc	14 Voix
ARTIGUES Stéphane	14 Voix

2 – Election des Suppléants :

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des Suppléants :

a. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
c. Nombre de votes blancs	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-b-c]	14
e. Majorité absolue	8

Nom et Prénom des Candidats

ASSOUERE Marie-Christine	14 Voix
BORDENAVE-LAGAU Anne	14 Voix
AUGE Valérie	14 Voix

Extension Salle des Fêtes - Demande Fonds de Concours Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (DE 2017 030)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que parallèlement aux travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la salle des fêtes il a été décidé de procéder à des travaux d'extension suite à l'acquisition d'une partie de terrain jouxtant ce bâtiment, et d'équipement en matériel et mobilier.

Le Cabinet d'Architectes PERETTO & PERETTO 4 rue de l'Hôtel de Ville 65100 - LOURDES qui s'est vu confier la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux afférents à l'agrandissement de ce bâtiment, a chiffré à 230.904,00 € H.T les travaux d'extension et d'équipement en matériel et mobilier de l'ensemble de cette salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise que ces travaux ont fait l'objet d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 à hauteur de 145.000,00 € ainsi que du FAR à hauteur de 17.457,00 € ; aussi afin de mener à bien la réalisation de cette opération, ce dernier propose à l'assemblée municipale de solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées l'attribution du Fonds d'Aide aux Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – Adopte le projet présenté

2°) – Approuve la proposition de Monsieur le Maire

3°) – Décide de solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées l'attribution du Fonds d'Aide aux Communes pour mener à bien la

réalisation des travaux d'extension et d'équipement en matériel et mobilier de l'ensemble de cette Salle des Fêtes communale dont le montant est estimé à 230.904,00 € H.T

4°) – Approuve le plan de financement proposé

5°) – Invite Monsieur le Maire à faire le nécessaire en conséquence.